

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°18 du 6 mai 2011

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°8

INSTRUCTION N° 380054/DEF/RH-AT/PMF/DS

modifiant l'instruction n° 1/DEF/RH-AT/PMF/DS du 5 novembre 2010 relative au domaine de spécialités « administration » et à la formation individuelle de spécialité du personnel militaire de carrière, sous contrat, volontaire ou de réserve, ainsi que du personnel civil du domaine.

Du 18 avril 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau « politique des métiers et des formations associées ».

INSTRUCTION N° 380054/DEF/RH-AT/PMF/DS modifiant l'instruction n° 1/DEF/RH-AT/PMF/DS du 5 novembre 2010 relative au domaine de spécialités « administration » et à la formation individuelle de spécialité du personnel militaire de carrière, sous contrat, volontaire ou de réserve, ainsi que du personnel civil du domaine.

Du 18 avril 2011

NOR D E F T 1 1 5 0 6 7 9 J

Texte modifié :

Instruction n° 1/DEF/RH-AT/PMF/DS du 5 novembre 2010 (BOC N° 50 du 26 novembre 2010, texte 4. ; BOEM 341.4, 763.2.1.1).

Référence de publication : BOC N°18 du 6 mai 2011, texte 8.

L'instruction n° 1/DEF/RH-AT/PMF/DS du 5 novembre 2010 est modifiée comme suit :

Au point 3.2.2. « Type de filière mise en œuvre ».

Remplacer le cinquième alinéa par l'alinéa suivant :

« Lorsqu'il remplit les conditions de candidature précisées dans l'instruction n° 954/DEF/RH-AT/PRH/LEG du 2 février 2010, le sous-officier peut accéder à la formation du deuxième niveau dans la nature de filière AES. ».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le général,
sous-directeur des études et de la politique,*

Bruno HOUSSAY.